

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Dérogation au repos  
dominical pour les  
établissements de  
commerce de détail  
pour l'année 2024**

N° D\_166\_2023 (Service Commerce)

L'an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

~~~~~

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2211-1 et L2212-1 et suivants ;

**Vu** le Code du Travail et notamment aux articles L3132-2-5-4, L3132-26, L3132-27 et R3132-21 ;

**Considérant** que les commerçants locaux sollicitent chaque année la commune sur le principe de douze dérogations annuelles aux règles du repos dominical ;

**Considérant** que les périodes retenues (solde d'hiver, soldes d'été et fêtes de fin d'année) sont l'occasion pour les commerçants de détail de réaliser une part conséquente de leur chiffre d'affaire annuel ;

Considérant la liste des douze dimanches suivants pour l'année 2024 ;

- Dimanche 14 janvier (soldes hiver)
- Dimanche 21 janvier (soldes hiver)
- Dimanche 26 mai (fêtes des mères)
- Dimanche 16 juin (fêtes des pères)
- Dimanche 30 juin (soldes été)
- Dimanche 07 juillet (soldes été)
- Dimanche 01 septembre (rentrée scolaire)
- Dimanche 08 septembre (rentrée scolaire)
- Dimanche 1er décembre (fêtes de Noël)
- Dimanche 08 décembre (fêtes de Noël)

.../...

DATE  
D'AFFICHAGE

05 décembre 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

suite de la délibération n° D\_166\_2023

- Dimanche 15 décembre (fêtes de Noël)
- Dimanche 22 décembre (fêtes de Noël)

Vu le courrier en date du 23 octobre 2023 adressé au Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 30 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour les dimanches 14 et 21 janvier, 26 mai, 16 et 30 juin, 07 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 septembre, 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 décembre 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.
- Dit que l'avis de la Communauté de Communes du Pays de Montereau a été sollicité et que celui des représentants des salariés et des employeurs intéressés sera sollicité préalablement à l'arrêté du Maire.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHERON